



Conseil d'administration du 4 juillet 2024
Membres en exercice : 54
Nombre de membres présents : 36
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de voix : 40
Pour : 40
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n° 2024-15
**APPROBATION DU COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2024**

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts, convoqué par courriel du 21 juin 2024, s'est tenu le 4 juillet 2024, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VOLOT, vice-président,

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23 ;

Vu le décret n°2019-1132 du 06 novembre 2019 créant le Parc national de forêts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 52-2024-03-00040 du 12 mars 2024 portant composition du conseil d'administration de l'établissement public du Parc national de forêts ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration et du Bureau du Parc national de forêts approuvé par délibération n° 2020-01 ;

Vu la délibération n° 2020-02 relative à l'élection du président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Vu la délibération n° 2020-03 relative à l'élection du 1^{er} vice-président du conseil d'administration du Parc national de forêts ;

Vu le projet de compte-rendu de la séance du 14 mars 2024 mis à disposition des membres du conseil d'administration ;

Sur proposition du directeur de l'établissement,

Article 1 :

Le conseil d'administration approuve le compte-rendu de la séance du 14 mars 2024.

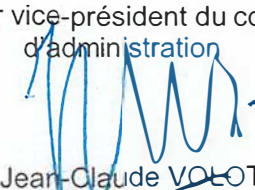
Article 2 :

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc national de forêts et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Chalmessin, le 4 juillet 2024.

Le directeur

Philippe PUYDARRIEUX

Le 1er vice-président du conseil
d'administration

Jean-Claude VOLOT